

RAPPORT DE GESTION 2023

Municipalité de Lully

Mai 2024



Rapport de la Municipalité au Conseil général sur sa gestion pour l'année 2023

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 4 et 93C de la loi sur les communes du 28 février 1956, ainsi qu'à l'article 88 du règlement du Conseil général, la Municipalité vous remet son rapport de gestion pour l'année 2023.

Comme de coutume, la Municipalité se tient à disposition du Conseil pour répondre à toute question sur sa gestion.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. Autorités et administration | 3 |
| Conseil général | 3 |
| Municipalité | 5 |
| Personnel communal..... | 6 |
| 2. Finances et informatique | 8 |
| Finances..... | 8 |
| Soutien financier aux sociétés locales, sportives | 8 |
| 3. Bâtiments, urbanisme et constructions | 9 |
| Urbanisme | 9 |
| Bâtiments communaux | 9 |
| Police des constructions | 10 |
| Energie..... | 11 |
| 4. Formation, jeunesse, culture et église | 11 |
| ASIME / école..... | 11 |
| Sport, loisirs et manifestations | 11 |
| Eglises & cultes | 12 |
| 5. Sécurité publique | 12 |
| Gendarmerie & police du commerce..... | 12 |
| Protection civile | 12 |
| Service de défense incendie..... | 13 |
| 6. Routes et voirie | 13 |
| Route, signalisation et éclairage public..... | 13 |
| Voirie | 14 |
| Déchèterie et gestion des déchets..... | 14 |
| 7. Services industriels | 14 |
| AIEB | 14 |
| STEP Lully-Lussy & Réseau d'assainissement..... | 14 |
| 8. Environnement | 15 |
| Terrain, forêt & vignes | 15 |
| Transition écologique – PECC..... | 15 |

1. AUTORITÉS ET ADMINISTRATION

Conseil général

Le Bureau en 2023

Séances du Conseil général

Composition du Conseil général

En décembre 2023, le Conseil général comptait 75 membres :

ABETEL Eric, AFFOLTER Eric, AFFOLTER Matteo, BESSONET Mathilde BIRARDA Alain, BIRCHARD Michael, BLANC Thierry, BOLAY Vincent, BOURGEOIS-BÄR Christine, BRIAND Caroline, CHABLOZ Edith, CHABLOZ Vincent, COUCET Fabien, COUCET Laure, CRETEGNY Lise, CUENOD Jean-François, DROXLER Juliana, DROXLER Thomas, DUPUIS Sylviane, ETHENOZ Christian, GENTON Léonard, GFELLER Antoinette, GFELLER Diana, GFELLER Marianne, GFELLER Nicolas, GFELLER Walter, GIESBRECHT Andreas, GISEL Monique, GRUBER Stéphane, HARTMANN Philippe, HARTMANN Sébastien, HASELBACH Annia, HUMPERT Martin, ISOZ Philippe, KUERT Werner, LERESCHE François, LIVET Jérôme, LIVET Thibault, LIVET Yvette, LORI REYMOND Corinne, MAEDER Béatrice, MARONI Plinio, MAYOR Claire, MICHEL Nathalie, MOIX Raphaël, MOUS-VUURMANS Brigitta, MUTSCHLER Léo, MUTSCHLER Valérie, NICOD Vincent, PASCHE Elias, PASCHE Mélanie, PASCHE Olivier, PASCHE Steeve, PERRET NISSEN Arlette, PETIT Benoît, PETIT Christel, PFISTER Caroline, PFISTER Léonard, RICHARD Ivan, RONDOT Corentin, RONDOT Guillaume, RONDOT Viviane, RUBIN Delphine, RUBIN Marianne, RUCH Thierry, SAVIOZ GERMAIN Corinne, SCHWARTZ Benedikt, STRAUSS Nicole, TASEV Emile, TASEV Michaël, UDRY Olivier, VIQUERAT Laurent, VIRNOT Ingrid, VIRNOT Olivier, WALKER Christine, WINGES Anne-Lise

M. Rondot Guillaume ayant déménagé, il a annoncé sa démission du Conseil général.
M. Schwartz Benedikt a été réputé démissionnaire suite à plusieurs absences consécutives.

Les commissions

Commission de gestion

| | |
|--------------------|--|
| Rapporteur | M. Michaël TASEV |
| Membres | Mme Ingrid VIRNOT M. Thierry BLANC |
| Membres suppléants | M. Andreas GIESBRECHT M. Benoît PETIT |

Commission des finances

| | |
|------------------|-----------------------------------|
| Rapporteur | M. Jérôme LIVET |
| Membres | M. Thierry RUCH M. Eric ABETEL |
| Membre suppléant | M. Werner KUERT |

Conseil intercommunal AIEB

Délégués M. Vincent CHABLOZ
M. Philippe ISOZ
M. Olivier PASCHE
M. Laurent VIQUERAT

Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales

Membres M. Alain BIRARDA
M. Laurent VIQUERAT
M. Vincent BOLAY
Membre suppléant M. Corentin RONDOT

Conseil intercommunal de l'ASIME

Membre M. Emile TASEV
Membre suppléant M. Léo MUTSCHLER

Préavis

| | |
|--|----------------|
| PREAVIS N°01/2023 | ACCEPTE |
| Adoption d'un nouveau règlement communal des sépultures et du cimetière. | |
| PREAVIS N°02/2023 | ACCEPTE |
| Demande d'un crédit de CHF 349'000.-, subventions non déduites, pour la sécurisation et la renaturation des rives du Boiron. | |
| GESTION ET COMPTES | ACCEPTE |
| Adoption des comptes communaux et rapport de gestion 2022 | |
| PREAVIS N°03/2023 | ACCEPTE |
| Arrêté d'imposition 2024 | |
| PREAVIS N°04/2023 | ACCEPTE |
| Demande d'un crédit de CHF 673'000.-, subventions non déduites, pour la renaturation du Rossan et du Pontet. | |
| PREVIS N°05/2023 | ACCEPTE |
| Demande d'un crédit de CHF 290'000.- pour le réaménagement de la parcelle 128 : cimetière, zone de détente et entrée du village. | |
| PREAVIS N°06/2023 | ACCEPTE |
| Budget 2024 | |

Votations et élections

Votation cantonale du 18 juin 2023

Objet n°01 : Pour la protection du climat

Accepté

| | |
|--------------------------------|--------|
| Oui | 180 |
| Non | 96 |
| Taux de participation communal | 50.54% |

Votation fédérale du 18 juin 2023

Objet n°01 : Imposition minimale OCDE/G20

Accepté

| | |
|--------------------------------|--------|
| Oui | 244 |
| Non | 31 |
| Taux de participation communal | 51.08% |

Objet n°02 : loi sur le climat et l'innovation

Accepté

| | |
|--------------------------------|--------|
| Oui | 208 |
| Non | 69 |
| Taux de participation communal | 51.08% |

Objet n°03 : Loi COVID-19

Accepté

| | |
|--------------------------------|--------|
| Oui | 196 |
| Non | 82 |
| Taux de participation communal | 51.08% |

Election au Conseil des Etats du 22 octobre 2023 – 1^{er} tour

| | |
|--------------------------------|--------|
| Taux de participation communal | 51.82% |
|--------------------------------|--------|

Election au Conseil national du 22 octobre 2023

| | |
|--------------------------------|---------|
| Taux de participation communal | 49.27 % |
|--------------------------------|---------|

Election au Conseil des Etats du 12 novembre 2023 – 2^{ème} tour

| | |
|--------------------------------|--------|
| Taux de participation communal | 46.32% |
|--------------------------------|--------|

Municipalité

Séance de la Municipalité

Durant l'année 2023, la Municipalité s'est réunie à 39 reprises pour délibérer et gérer les dossiers communaux (40 séances en 2022). Les séances ont lieu les lundis à partir de 18h00. Pas moins de 894 points ont été traités.

Répartition des dicastères depuis le 1^{er} juillet 2021

| Prénom, nom et fonction | Dicastères |
|--|--|
| Mark WINGES, Syndic Démission au 11.12.2023 | Administration générale, relations extérieures, TPM, mobilité, Région Morges, ARCAM, sécurité publique |
| Christine BIRARDA, Municipale | Ecoles, ASIME, cantine scolaire, sport et loisirs, manifestations, cultes, cimetièrre, service du feu, protection civile |
| Marc GENTON, Municipal | Finances, informatique, AIEB, STEP Lully-Lussy, assainissement |
| Éric RONDOT, Municipal | Urbanisme, routes, éclairage public, signalisation, gestion des déchets, voirie, action sociale – ARASMAC |
| Jean-François RUBIN, Municipal | Police des constructions, bâtiments communaux, urbanisme, forêts, domaines, cours d'eaux, contrôle des citernes |

Dès le 15 mai 2023, un dicastère « environnement et transition écologique » est créé. M. Wings reprend les bâtiments communaux, l'urbanisme et la police des constructions, M. Rondot reprend la sécurité publique.

Suite à la démission de M. Wings, les dicastères ont été remaniés de manière à répartir les postes entre les municipaux restants.

Visite annuelle du Préfet

Conformément à la loi sur les communes (art. 141 LC), l'inspection annuelle du Préfet, a eu lieu le 7 juillet 2023. Aucun problème sur la gestion des affaires communales et des documents n'a été relevé par M. Boris Cuanoud, qui s'est plu à relever l'excellente tenue des dossiers et des archives communales et des archives du Conseil général.

Personnel communal

Greffe municipale – Nicole JUFER TISSOT

La secrétaire municipale représente la commune au sein de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM) et des secrétaires municipaux du district de Morges.

Elle participe aux séances de la Municipalité, pour laquelle elle prépare les dossiers et rédige la correspondance.

Missions spécifiques en 2023

Avec la fin du COVID, l'année 2023 a été marquée par une relance des dossiers importants, et une nette augmentation du travail reporté par le Canton sur les administrations communales, notamment pour les dossiers des constructions.

Mme Jufer Tissot a participé au suivi de l'avancement du PACom. Elle a repris les dossiers des constructions qui étaient mal archivés (hors archivage thématique).

Elle a coordonné la mise en passe des clés des bâtiments communaux, la récupération des anciennes clés et la configuration des nouveaux badges, activité qui s'est avérée chronophage, mais qui fonctionne bien une fois le travail de mise en place effectué.

Formation

Mme Jufer Tissot a suivi :

- Le 1er juin 23 – demi-journée d'information mise sur pied par l'Association vaudoise des secrétaires municipaux/-pales.
- 3 journées de formation ECA sur les procédures communales en protection incendie, en automne 2023.

Contrôle des habitants – Frédérique FONTANNAZ

En tant que préposée au Contrôle des habitants, Mme Fontannaz est chargée de la bonne tenue des registres communaux et de leur adéquation avec les registres du Canton.

Le poste de préposée devait aussi être renouvelé, un accord a été trouvé avec Mme Fontannaz pour la prolongation de son mandat jusqu'à ce que la Municipalité trouve la perle rare. La Municipalité a engagé Mme Morgane de Coppet dont le mandat pourra commencer au 1^{er} mai 2024.

Missions spécifiques en 2023

Mme Fontannaz a effectué le travail de base lié au Contrôle des habitants, à la location des salles et aux contrats pour la cantine scolaire. Les locations du refuge en 2023 ont nettement augmenté.

Population totale

| | Hommes | Femmes | 2023 | 2022 | 2021 |
|----------------------|---------------|---------------|-------------|-------------|-------------|
| Population totale | 424 | 409 | 833 | 840 | 830 |
| Population suisse | 356 | 345 | 701 | 694 | 697 |
| Population étrangère | 68 | 64 | 132 | 146 | 133 |

Quelques statistiques

| Statistiques | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
|---------------------|-------------|------|------|------|
| Nombre de ménages | 319 | 321 | 318 | 323 |
| Arrivées | 56 | 72 | 72 | 48 |
| Départs | 66 | 67 | 70 | 50 |
| Naissances | 8 | 8 | 4 | 11 |
| Décès | 4 | 6 | 4 | 1 |
| Naturalisations | 8 | 1 | 1 | 6 |
| Chiens | 66 | 69 | | |

Employé de la voirie – Luca Egger

Monsieur Luca Egger a été engagé au 1^{er} janvier 2023 au poste de responsable voirie à Lully. Souriant et volontaire, Lucas a déjà conquis les Bourdons par sa gentillesse et ses compétences professionnelles.

Conciergerie – Mme Sylviane Dupuis (jusqu’au 31.10.23), puis Mme Fernanda Nandinha Silva

Mme Sylviane Dupuis ayant fait valoir son droit à la retraite au 31 août 2023, le poste de concierge des bâtiments communaux a été mis au concours. Il n’a pas suscité beaucoup de candidature. La Municipalité a engagé Mme Fernanda Marinho da Silva au 1^{er} novembre 2023. Mme Dupuis a accepté de prolonger son mandat et assurer deux mois supplémentaires.

Remerciements

L’année 2023 s’est avérée compliquée, avec le départ à la retraite fin 2023 de M. Philippe Isoz, puis celui de Mme Sylviane Dupuis. La Municipalité tient ici encore une fois à les remercier pour leur engagement pour notre commune.

La Municipalité remercie le personnel communal pour son implication dans la gestion des tâches qui lui sont dévolues. Elle relève une augmentation des charges pour l’administration communale, avec une complexification des procédures pour le contrôle des habitants, et un report des charges du Canton sur les communes, qui impacte le travail du greffe. Néanmoins, ces tâches sont assumées au mieux par notre personnel.

Le travail de notre employé communal, s’est aussi complexifié, avec une augmentation des surfaces enrichies en biodiversité, qui nécessitent un traitement plus délicat, tout cela avec des outils de travail qui ont pris de l’âge et devraient d’être remplacés. La Municipalité tient à remercier M. Egger pour le travail accompli.

2. FINANCES ET INFORMATIQUE

Finances

Des recettes extraordinaires au niveau de l’impôt sur les droits de successions & donations et sur les gains immobiliers ont permis de terminer l’année 2023 avec des comptes en positif, alors qu’un déficit d’environ CHF 60’000.- avait été planifié au budget.

Comme pour les années précédentes, ces bonnes nouvelles sont liées à des recettes extraordinaires, recettes qui risquent de ne pas être pérennes. La municipalité, tout en restant prudente pour les exercices à venir, souhaite amener durant l’année 2024 des propositions d’allègement de la fiscalité.

Soutien financier aux sociétés locales, sportives

La municipalité reçoit de plus en plus de sollicitations afin de subventionner des associations ou des manifestations. Comme le nombre de ces demandes est de plus en plus important, la municipalité avait décidé dans un premier temps de limiter ses subventions au district et de

mettre un plafond maximum par type de demande (budget). Chaque demande sera à l'avenir examinée avec soin avant d'octroyer un subside.

3. BÂTIMENTS, URBANISME ET CONSTRUCTIONS

Urbanisme

La procédure pour l'adoption du PACom s'avère longue et fastidieuse. La procédure a été ralentie pendant le COVID 19.

Pour rappel, le projet de PACom a été soumis à un examen préliminaire le 18 novembre 2019. Deux séances de coordination ont eu lieu en 2021 et en 2022.

La Municipalité, par le biais de la société Impact Concept, a transmis le dossier définitif pour examen préalable le 31 janvier 2023. La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a donné son rapport le 22 mai seulement. Celui-ci demandait notamment que le passage au domaine public de l'Allée des Platanes soit soumis à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Il a fallu 4 mois à ce service pour prendre position. Dans tous les cas, le PACom sera soumis à l'enquête publique courant 2024, et validé par le Conseil général fin 2024.

A noter que la convention de subventionnement a été prolongée jusqu'au 20 juin 2024.

Bâtiments communaux

Changement de gérance

En 2022, la Municipalité a constaté que la société Domicim, choisie pour gérer les logements communaux, ne remplissait pas son mandat à satisfaction, notamment pour les décomptes annuels des charges. Elle a donc résilié avec anticipation le contrat au 28 février 2023.

La gestion du parc locatif communal a été reprise par l'entreprise I-gestion, située à St-Sulpice, au 1^{er} mars 2023 et donne entièrement satisfaction.

Il y a eu peu de problèmes avec l'entretien des bâtiments communaux en 2023. L'entreprise Muller frères ayant cessé son activité, des contrats ont été conclus avec l'entreprise Roland Forney et fils, à Lausanne, pour le contrôle et l'entretien annuel des toitures des bâtiments communaux.

Refuge

Le refuge a été entièrement nettoyé, retapé, amélioré en février 2023. Un guide du refuge a été constitué, pour répondre aux questions des locataires. Des aménagements ont été ajoutés (armoires à l'entrée, supports pour les décorations), mais l'utilisation reste malgré tout parfois peu respectueuse des lieux.

Suite à l'augmentation post-COVID des locations au refuge, la Municipalité a fait appel, fin 2022, à la même entreprise de nettoyage que pour le collège pour le contrôle de l'état du refuge entre les locations. La solution s'avère peu efficace, avec beaucoup de retours négatifs des locataires. Une meilleure solution est recherchée.

Constatant la présence de caravanes, ainsi que des dégâts sur les extérieurs du refuge, la Municipalité a décidé, en septembre, de commander une barrière, munie d'un cadenas activé

avec le système de badge, pour protéger l'accès au refuge. La barrière a été posée en 2024. Le cadenas fonctionne bien.

Badges électroniques

Suite à l'adoption du préavis communal 01/2022 relatif à la mise en passe des bâtiments communaux, le changement des serrures s'est fait en deux étapes :

- Fin avril pour tous les bâtiments communaux (administration, cantine, église, refuge)
- Mi-juillet pour le collège

La transition s'est avérée plus compliquée que prévu, même si tout le monde y a mis du sien. Le logiciel permet un suivi des utilisateurs, mais aussi un contrôle des accès. La programmation pour la location des salles est plus contraignante pour l'administration, mais elle garde néanmoins le contrôle sur tous les accès aux bâtiments communaux.

Panneaux solaires sur l'annexe du collège

Suite à un dysfonctionnement de l'onduleur, l'électricité produite par les panneaux solaires situés sur le toit de l'annexe du collège n'était plus transmise au réseau. Il a fallu du temps pour s'en rendre compte, mais un nouvel onduleur a été posé, avec un logiciel permettant de consulter la production de l'installation à distance, et de contrôler son bon fonctionnement.

Police des constructions

En 2023, dans le cadre de la Police des constructions, 29 dossiers ont été déposés (24 en 2022).

- 9 dossiers concernent des transformations et 10 demandaient des rénovations des bâtiments. Le plus souvent, des améliorations énergétiques sont annoncées (isolation, changement des fenêtres, etc.)
- 8 dossiers concernaient le remplacement d'une installation de chauffage par une pompe à chaleur.
- 8 demandes pour la pose de panneaux solaires ont été reçues et acceptées en 2023 (20 en 2022), selon la procédure municipale simplifiée, totalisant ainsi une surface de 657m² de panneaux solaires photovoltaïques supplémentaires pour notre village.

Courant 2023,

- 9 mises à l'enquête publique d'une durée de 30 jours ont été effectuées (3 en 2022)
- 10 dispenses d'enquête ont été délivrées pour travaux mineurs, dont les PAC (11 en 2022)
- 17 permis de construire (14 en 2021) et 11 autorisations municipales (6 en 2022) ont été délivrés.

A noter que 2 dossiers mis à l'enquête en 2023 sont toujours en attente d'une décision de la CAMAC à la fin de l'année.

La collaboration avec **le SUI de St-Prex**, pour l'analyse des dossiers de construction, se passe au mieux. Des changements de collaborateurs ont eu lieu en 2023 dans ce service communal. Trois demi-journées ont été nécessaires pour réaliser les visites de conformité nécessaires pour délivrer les permis d'habiter ou d'utiliser.

Le bureau Masotti, chargé de la surveillance des chantiers, a effectué 18 visites de chantiers qui ont nécessité un rapport, 13 contrôles visuels (sans rapport) et participé à 4 séances de chantier. Si 44% des chantiers sont conformes, 22% sont non conformes et 34% partiellement

conformes. La majorité des rapports signalent des problèmes de sécurité posés par les échafaudages et la pose de protection pour les employés.

Energie

Dans le cadre d'un programme fédéral de subvention, la Municipalité a mandaté l'entreprise Planair pour faire une étude du potentiel photovoltaïque des toitures des bâtiments communaux (Collège, Maison Dupuis, administration et église).

4. FORMATION, JEUNESSE, CULTURE ET ÉGLISE

ASIME / école

Lully compte 113 élèves, soit 4,1% des effectifs de l'établissement scolaire de Morges.

Lors de la rentrée d'août 2023, l'Etablissement primaire de Morges Ouest a accueilli **997 élèves** (+29) provenant des communes de Morges, Lully, Tolochenaz, Chigny et Vuflens-le-Château qui ont été répartis dans 52 classes (+1) de 1P à 8P. L'effectif global des classes a été placé assez bas lorsque cela était possible (19,15 de moyenne).

Lully compte 84 élèves de primaire. Alors que 5 classes étaient ouvertes dans le collège de Lully en 2022-23, il n'y en avait plus que 4 pour l'année scolaire 2023-24. Les tableaux interactifs ont été installés dans les classes de Lully en été 2023.

Dans la première partie 2023, les classes de Dubochet, de Lully et de Tolochenaz ont pu poursuivre leur **projet à la ferme**.

Sport, loisirs et manifestations

Box UP



Cet été, la Municipalité de Lully a mis en place deux Box Up : la première se situe au niveau de la poste et une seconde sur le terrain « En Billens ». Pour rappel, afin d'accéder au matériel de sport et de loisir, l'utilisation s'effectue au travers d'une application simple à télécharger.

Festi'Lully

Les 28 et 29 juillet 2023 a eu lieu Festi 'Lully. Pendant ces deux journées festives, plusieurs groupes musicaux locaux et du bassin Lémanique se sont produits pour le bonheur des grands et des plus petits. MM. Corentin Rondot et Livio Di Matteo, soutenus par la commune de Lully, ont su par leurs compétences organisationnelles, « ambiancer » le centre du village jusqu'au bout de la nuit. Les sourires des « Bourdons » en fin de chaque soirée, témoignant du plaisir de pouvoir se rencontrer et de partager de bons moments.



1^{er} août 2023



Cette année, le 1^{er} août était organisé par la municipalité au refuge. Malgré le temps maussade, encore une fois, Lully était au rendez-vous pour fêter le pacte Fédéral signé en 1291.

Là encore, la musique était présente au travers d'un cor des alpes et d'un « bœuf » à la guitare improvisé avec talent par Juliana et Thomas Droxler. Un grand merci à eux.

Eglises & cultes

Entre les cultes et les services funéraires, l'église de Lully a été utilisée une dizaine de fois. Dès les beaux jours, elle est le théâtre des répétitions de Sinfonietta. Le chauffage est baissé en hiver à 12°, ce qui permet de substantielles économies d'énergie.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Gendarmerie & police du commerce

Suite à une séance de présentation et de rappel des tâches de la commune pour les autorisations de manifestation et pour la vente d'alcool, la question de la légalisation du théâtre des Arts en Scènes est devenue urgente au vu de l'augmentation des spectacles proposés. La Municipalité n'a pas pu continuer à cautionner le fonctionnement alors en cours.

Protection civile

Quelques chiffres pour l'année 2023 :

| | |
|---|-------|
| Jours de service Bat. Morges : | 3'630 |
| Jours de cours de répétitions : | 3529 |
| Jours de service IFC (interventions en faveur de la collectivité) : | 0 |
| Jours de service ISU (interventions en situation d'urgence) : | 101 |

Effectif au 31.12.2023 : 408 astreints (01.01.2024 : 388 astreints)

Charges d'exploitation 2023 : 16'774.71 frs

L'exercice 2023 se solde positivement par rapport au budget par une économie de 0.85 ct. par habitant.

Activités en 2023 :

La protection civile intervient dans de nombreux contextes, par exemples en 2023 :

- Le test des sirènes
- Le contrôle périodique des abris privés
- Le délestage autoroutier suite à des accidents
- Des contrôles de liaison radio Polycom (point de rencontre d'urgence - PRU)
- La distribution de matériel PRU (signalétique et télématique)
- Le plan canicule
- L'orientation et régulation de la circulation en cas de perturbation du réseau des CFF
- Lors de pluies diluviennes, le SIS Morget peut demander de l'aide à la PCI

Service de défense incendie

SIS Morget

Intervention du SIS Morget :

| | | | |
|-------------------|----|----------------------|----|
| Feux | 93 | Techniques | 96 |
| Eléments naturels | 43 | ABC | 30 |
| Assistances | 64 | Alarmes automatiques | 90 |
| Accident/Pionnier | 7 | Extra-cantonale | 1 |

Au total 424 interventions : 108 de nuits, 146 les week-ends et 170 de jours.

Les points à retenir :

L'effectif est toujours en baisse : 23 départs dont des départs à la retraite et 8 arrivées. L'effectif fin 2023 est des 211 sapeurs-pompiers, avec une diminution de 15 personnes.

L'OI DAP DISSY a déménagé dans des nouveaux locaux à Yens en fin d'années, il est relevé que les 3 sites DAP du SIS Morges sont dans des locaux neufs et adaptés.

Plusieurs projets ont été menés en 2023 :

- Le remplacement du poste de secrétaire à 50% pour cause de départ à la retraite par un poste de chargée de communication
- Prospector pour l'emplacement de la future caserne de l'OI Morges
- Continuer de développer le label employeur partenaire.
- Reprise et autonomisation complète de la gestion financière et ressources humaines du SDIS par notre administration.

Le rapport de gestion est disponible sur le site du SIS Morget:

<https://sismorget.ch/wp-content/uploads/2024/03/Rapport-dactivites-2023-1.pdf>

6. ROUTES ET VOIRIE

Route, signalisation et éclairage public

La Municipalité a lancé une étude sur la mise à 30 km/h des quartiers du village. Un projet est en cours et devrait être bientôt déposé devant le Conseil.

L'entreprise Duvoisin et Groult, qui gère l'entretien de l'éclairage public, met désormais à disposition des communes un logiciel permettant de signaler les pannes des lampadaires.

Voirie

Suite à une étude de l'état sanitaire des arbres de l'Allée des Platanes, il était devenu impératif d'en abattre la plupart. Comme cela ne faisait pas sens de mélanger arbres anciens et nouveaux, la Municipalité a choisi de remplacer les arbres en plusieurs tranches d'un vingtaine d'individus chaque fois.

En automne 2023, la deuxième tranche a été replantée après enquête publique. La dernière tranche sera réalisée en automne 2024.

Déchèterie et gestion des déchets

La rampe a subi un ultime assaut de l'entreprise chargée de l'enlèvement de la benne début février et a définitivement cédé. La Municipalité a dû négocier avec l'entreprise de transport et son assurance, mandater l'entreprise qui a construit la rampe pour la réparer. Le tout a duré 6 mois, mais la nouvelle rampe a pu être posée fin juillet, pour être à nouveau tordue début août, puis en décembre.

La Municipalité de Lully a décidé mettre un terme à sa collaboration avec l'entreprise Transvoirie. Depuis la fin d'année 2023, c'est l'entreprise Baudat qui gère la gestion des déchets végétaux et plus précisément de la benne située à l'entrée du chemin de la truite.

A noter que la rampe a été touchée avant cela en 2016, 2018, 2019 et 2022, mais que toutes les réparations ont été prises en charge par l'assurance RC de l'entreprise.

7. SERVICES INDUSTRIELS

AIEB

Pour rappel, notre réseau d'alimentation en eau potable, sans lien direct avec les collecteurs des eaux claires (EC) et des eaux usées (EU), est géré par l'AIEB (Association Intercommunale des Eaux du Boiron).

La population risquant encore de croître dans le périmètre de l'AIEB, le CODIR travaille depuis 2 ans sur un projet de nouveau captage dans le delta du Boiron. Les démarches administratives sont longues et le propriétaire d'une parcelle n'est pas très conciliant.

STEP Lully-Lussy & Réseau d'assainissement

L'accent a été mis ces derniers mois sur le projet de transformation de la STEP pour supprimer les bassins de phragmocompostage. Une solution a été choisie et un préavis sera présenté au conseil général cet automne.

Le nouveau règlement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 permet de couvrir à nouveau les frais du post « assainissement ».

8. ENVIRONNEMENT

Terrain, forêt & vignes

Résultat pour notre vigne communale en 2023 : « ça a tout tourné Nickel ! ». Tels sont les mots de notre vigneronne. On ne peut que s'en réjouir. Au total se sont quelques 150 kg de raisins de notre cépage Divico qui ont pu être vendangés.

Ce cépage a été proposé puisqu'il fournit un excellent raisin rouge et nécessite peu de traitements. En effet, alors que ce sont généralement 11 traitements qui sont appliqués à la vigne pour une année normale, deux seulement ont été effectués à Lully sur notre vigne et ce sans aucune maladie à déplorer. Une belle réussite. Bravo à Laure pour son travail exemplaire.

Transition écologique – PECC

2023 a vu le démarrage effectif de la démarche PECC (Plan Energie et Climat Communal) initié par la Municipalité de Lully en 2022, sous l'égide de Région Morges, suite à la politique mise en place par la Confédération et le Conseil d'Etat dans leur stratégie respective de lutte contre les changements climatiques et leurs effets. Le rapport du 5 juin 2023 établi par le bureau Alterna « Plan Energie et Climat pour la Commune de Lully » établit les bases de cette démarche. Un total de 27 mesures a été proposée.

Le plan présente un ensemble de fiches action qui se base sur d'autres fiches élaborées tant par le Canton que la Confédération. La référence à ces fiches mises en place par ces instances supérieures sont essentiels puisqu'elle conditionne les octrois de subsides (cantonaux et fédéraux) pour la mise en œuvre des actions futures. Par ailleurs, tout le PECC se base, et fait référence, aux deux plans phare du Canton en la matière : Le Plan d'action Biodiversité et le Plan Climat.

Des sommes d'argent importantes ont été votées par les parlements dans ce contexte. Les objectifs en matière de climat ont été définis dans diverses lois votées par le peuple et devront être atteints. Pour ce faire des subsides importants peuvent être alloués. Il convient donc d'agir sans retard afin de pouvoir bénéficier de ces aides étatiques dans notre politique communale.

Un groupe de travail, composé de citoyens de diverses tranches d'âge avec une représentation équilibrée des genres a été mise en place. Ce groupe de travail va être chargé d'effectuer une analyse détaillée des mesures proposées et de faire ensuite diverses propositions à la municipalité pour leur mise en œuvre.

Lully, le 6 mai 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Marc Genton

Nicole Jufer Tissot